



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fonds de dotation Actors4Health

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Fonds de dotation Actors4Health
24, rue Jean Baldassini – 69007 Lyon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fonds de dotation Actors4Health

24, rue Jean Baldassini – 69007 Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation Actors4Health

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Actors4Health relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 mars 2024

KPMG SA

Géraldine Roosen

Commissaire aux comptes

Actif en €	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciation	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	0	0	0	-
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	40 796		40 796	17 301
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	40 796	-	40 796	17 301
Frais d'émission d'emprunt (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	40 796	-	40 796	17 301

Bilan - Passif		
en €	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette	-	-
Fonds propres consommables	31 796	7 854
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	31 796	7 854
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	-	-
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	-	-
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 000	9 447
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	9 000	9 447
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	40 796	17 301

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat		
en €	31/12/2023	31/12/2022
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations		700
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
consomptible	12 058	14 229
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	12 058	14 929
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	12 058	14 929
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	12 058	14 929
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	-
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)	-	-

Compte de résultat		
en €	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	12 058	14 929
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 058	14 929
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-

**Fonds de dotation
ACTORS4HEALTH**

*Annexe aux comptes annuels de l'exercice de
12 mois clos le 31 décembre 2023*

*Montants exprimés en
EUR*

Table des matières

1	Objet social, nature des activités et moyens mis en œuvre	2
1.1	Objet social	2
1.2	Nature et périmètre des activités	2
1.3	Description des moyens mis en œuvre	2
2	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	3
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
2.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	3
3	Principes et méthodes comptables	4
3.1	Principes généraux	4
3.1.1	Changements d'estimation	4
3.1.2	Corrections d'erreurs	4
3.2	Dérogations	4
4	Informations relatives aux postes du bilan	5
4.1	Actif immobilisé	5
4.2	Fonds propres	5
4.2.1	Tableau de variation des fonds propres	5
4.2.2	Fonds propres consommables	7
4.3	Dettes	7
4.3.1	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	7
4.3.2	Autres dettes	7
4.4	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	8

1 Objet social, nature des activités et moyens mis en œuvre

1.1 Objet social

L'objet social du fonds de dotation est décrit ainsi dans les statuts : « Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et/ou de mettre en œuvre toute activité et/ou projet d'intérêt général à caractère scientifique, y compris dans le domaine de la recherche ou dans le domaine réglementaire, afin de contribuer à l'avancement scientifique de la biologie médicale au bénéfice de l'ensemble des êtres vivants. »

1.2 Nature et périmètre des activités

A ce titre le fonds de dotation est, à la fois, un fonds de dotation opérationnel et un fonds de dotation de redistribution.

A cette fin, le fonds de dotation soutient notamment les activités d'intérêt général portées par l'Association Internationale de Standardisation Biologique pour l'Europe - IABS-EU.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Plus généralement, le fonds de dotation peut procéder à toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à son objet et permettant de favoriser celui-ci. A ce titre, le fonds de dotation peut réaliser, directement ou indirectement, toute activité à caractère mobilier ou immobilier en vue de la réalisation de son objet social.

2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Changement du nom du fonds de dotation IABS en fonds de dotation Actors4Health
- Premiers dons reçus de sociétés pharmaceutiques : Boehringer-Ingelheim et Zoetis

2.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3.1.1 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.2 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

3.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

4.1 Actif immobilisé

Au 31 décembre 2023, le Fonds de dotation ne possède aucun actif immobilisé.

4.2 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

<i>Variation des fonds propres</i>	A l'ouverture de l'exercice		Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
29Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Dotations consommables	7 854		36 000	12 058	31 796
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	7 854		36 000	12 058	31 796

4.2.2 *Fonds propres consommables*

4.2.2.1 *Dotations consommables*

Au cours de l'exercice 2023, les dotations consommables perçues se décomposent comme suit :

- Versement des fondateurs : 3 000 €
- Versement autres donateurs : 33 000 €

La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent des charges sur les produits de l'exercice

La politique de l'entité en matière de consommation de la dotation consommable est la suivante :

- Consommation à hauteur des dépenses engagées non couvertes par les autres ressources au cours de l'exercice.

Le suivi du plan pluriannuel, du budget annuel de consommation des dotations consommables de notre entité est le suivant :

- Les dotations consommables inscrites au compte de résultat s'élèvent à 12 058 € en 2023.

4.3 *Dettes*

4.3.1 *Dettes Fournisseurs et comptes rattachés*

Le montant des dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 9 000 € et correspond aux honoraires du commissaires aux comptes.

4.3.2 *Autres dettes*

Le montant des autres dettes s'élève au 31 décembre 2023 à 0 €

4.4 *État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances	
			à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 000	9 000		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 000	9 000		